

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

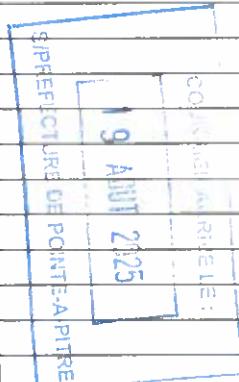
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du : 30 juin 2025
 Première convocation : 23 juin 2025
 Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2025-06-70/5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET
GEPU- EXERCICE 2024

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de séance de Madame Nicole SINIVASSIN.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)			S'est retiré de la salle au moment du vote
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)	X		
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X		M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)	X		
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)	X		
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)	X		
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)	X		
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le compte administratif du ***budget GEPU*** et ses annexes – Exercice 2024 (cf. annexe).

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

PRESENTATION GENERALE

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	4 008 092,32	1 172 549,27
	Reports de 2023	5 414 411,64	0,00
	TOTAL	9 422 503,96	1 172 549,27
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	473 759,05
	RESULTAT CUMULE	9 422 503,96	1 646 308,32
Section d'investissement	Réalisations en 2024	1 120 000,00	131 775,53
	Reports de 2023	-441 416,36	0,00
	TOTAL	678 583,64	131 775,53
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	148 954,00
	RESULTAT CUMULE	678 583,64	280 729,53
	TOTAL CUMULE	10 101 087,60	1 927 037,85
			8 174 049,75

A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **1 172 549,27€**

Les recettes s'élèvent à **4 008 092,32 €** ;

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent : **2 835 543,05 €** ;

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **5 414 411,64 €** ;

Le résultat cumulé est excédentaire de **8 249 954,69 €** ;

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Consommation des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
011	Charges à caractère générale	3 490 000,00	587 736,61	2 902 263,39	16,84
012	Charges de personnel	755 000,00	575 810,41	179 189,59	76,27
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	9 002,25	997,75	90,02
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions	1 659 044,92	0,00	1 659 044,92	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 200 366,72	0,00	3 200 366,72	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00
TOTAL		9 419 411,64	1 172 549,27	8 246 862,37	12,45

En 2024, l'activité est en croissance progressive notamment dans le domaine de l'entretien des réseaux d'eau pluviale et la mise à disposition de 8 ETP afin d'assurer le service tant sur le plan administratif et technique. L'objectif est de doter le service de 20 ETP pour un fonctionnement optimum.

Consommation des recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
013	Atténuation de charges	5 000,00	8 091,33	-3 091,33	161,83
70	Ventes de produits fabriqués	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
74	Subvention d'exploitation	4 000 000,00	3 999 999,95	0,05	100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,04	-1,04	#DIV/0!
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		4 005 000,00	4 008 092,32	-3 092,32	100,08

Les titres de recette s'élèvent à 3 999 999,95 €. A ce jour, 3 EPCI sur 5 ont payé leur contribution.

La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de 131 775,53 € ;

Les recettes s'élèvent à 1 120 000,00 € ;

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est excédentaire de 988 224,47 € ;

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement est égale à - 441 416,36 € ;

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à 546 808,11 €

Consommation des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
20	Immobilisations incorporelles	850 000,00	117 936,68	732 063,32	13,87
21	Immobilisations corporelles	3 013 950,36	13 838,85	3 000 111,51	0,46
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		3 863 950,36	131 775,53	3 732 174,83	3,41

La dépense réalisée concerne essentiellement la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Consommation des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
13	Subventions d'investissement	0,00	120 000,00	-120 000,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10	Dotations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
021	Virement de la section d'exploitation	3 200 366,72	0,00	3 200 366,72	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00
TOTAL		3 305 366,72	120 000,00	3 185 366,72	3,63

Le titre réalisé de 120 000,00 € correspond à une fraction de la subvention OFB de 637 155 € obtenue relative au schéma directeur de la gestion des eaux pluviales urbaines dont le coût s'élève à 1 274 310€.

LES RESTES A REALISER

Rappel sur restes à réaliser

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes ;

En section de fonctionnement, les restes à réaliser concernent les opérations n'ayant pas donné lieu à rattachement. Ils correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative ;
- En recettes : aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

Détail des restes à réaliser 2024 du compte administratif

Les restes à réaliser en dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à **473 759,05 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à **148 954,00 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Le résultat du compte administratif 2024 du budget GEPU s'élève à 8 174 049,75 €.

**RESULTATS EXERCICE
GEPU**

2024

SECTION FONCTIONNEMENT

dépenses	1 172 549,27 €
recettes	4 008 092,32 €
solde de l'exercice (résultat)	2 835 543,05 €
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (n-1) <i>transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	5 414 411,64 €
restes à réaliser dépenses	473 759,05 €
restes à réaliser recettes	
solde restes à réaliser	-473 759,05 €
Solde cumulé de la section	8 249 954,69 €
Solde cumulé avec restes à réaliser (A)	7 776 195,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses	131 775,53 €
recettes	1 120 000,00 €
solde de l'exercice	988 224,47 €
déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1)	- 441 416,36 €
solde cumulé	546 808,11 €
<i>transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	
Solde d'exécution cumulé	546 808,11 €
restes à réaliser dépenses	148 954,00 €
restes à réaliser recettes	- €
solde restes à réaliser	- 148 954,00 €
Solde cumulé, avec restes à réaliser (B)	397 854,11 €

soldes cumulés des deux sections (A+B)

8 174 049,75 €

Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote.

Le Comité Syndical, provisoirement présidé par Madame Nicole SINIVASSIN,
Ouï le rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 17		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	2

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte administratif 2024 du *budget GEPU* du SMGEAG, comme présenté comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	4 008 092,32	1 172 549,27
	Reports de 2023	5 414 411,64	0,00
	TOTAL	9 422 503,96	1 172 549,27
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	473 759,05
	RESULTAT CUMULE	9 422 503,96	1 646 308,32
Section d'investissement	Réalisations en 2024	1 120 000,00	131 775,53
	Reports de 2023	-441 416,36	0,00
	TOTAL	678 583,64	131 775,53
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	148 954,00
	RESULTAT CUMULE	678 583,64	280 729,53
TOTAL CUMULE		10 101 087,60	1 927 037,85
			8 174 049,75

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

La Présidente de séance

Nicole SINIVASSIN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

